

DANS LA MÉSÈ



N°1 - Janvier 2016

SOMMAIRE

1. Editorial
- 2 et 3. Agents vérificateurs, apprenez à faire des courbettes!
- 4 et 5. Soldes sur la programmation!
6. Livre à lire : Tentative d'évasion (fiscale)
7. Laura Pfeiffer, condamnée pour avoir fait son devoir!
8. Soutien juridique aux agents Bonne retraite Jean-Pierre!

EDITORIAL

Après une très très longue absence, le journal de notre section revient avec la nouvelle année 2016!

Il est en effet plus que jamais nécessaire de vous informer et de mettre en perspective toutes les réformes, grandes ou petites qui nous impactent professionnellement.

Car chacune d'entre elles obéit à une logique commune et sous-jacente que l'on ressent tous : elles nous amènent gentiment vers un service public à minima au profit d'externalisations vers des pôles à compétence interministérielle voire à terme vers le privé, un contrôle fiscal abandonné au profit d'un service d'audit, une baisse de la qualité du travail au profit d'un cadencement et de rappels basiques, des services informatiques et des ressources humaines poussés vers la sortie de la DGFiP..

Au fil des années, on a tous constaté que les grandes réformes bloquées par des mobilisations fortes passent finalement par petits bouts, sur plusieurs années, services par services.

Ce qui ne passe pas par la porte passe par la fenêtre, et toujours dans le sens d'une dégradation des conditions de travail et d'une pression constante pour faire disparaître le statut de fonctionnaire.

Bref, la section locale de la CGT aurait pleins de choses à dire, mais comme nous n'avons que 8 pages, nous ne parlerons pas cette fois-ci :

- du **PPCR** (Projet d'accord sur les parcours professionnel, les carrières et les rémunérations), qui prévoit d'aligner les carrières, les grilles de rémunérations et les parcours dans toute la fonction publique pour faciliter la mobilité des fonctionnaires. Rejeté par la CGT et par plus de 53 % des représentants syndicaux, Manuel Valls a finalement choisi de le passer en force le 30 septembre dernier. Vive la démocratie syndicale!
- du **RIFSEEP** (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), outil complémentaire du PPCR pour faciliter la mobilité dans toute l'Administration, en alignant les rémunérations, de préférence vers le bas (notamment pour la DGFiP).
- de **la venue de Bruno Parent** à la DIRCOFI le lendemain du coup de force de Valls, pour admirer la DIRCOFI et sa si belle salle de réunion enviée de tous, vanter les bienfaits de la fusion et se féliciter de la gentille attention de la direction qui a mis une belle plaque au mur pour ne jamais oublier l'honneur de cette visite (petite larme attendrie). Mais juste pour le plaisir, nous avons fait quelques dessins...

La section CGT de la DIRCOFI IDF vous souhaite une bonne lecture et une bonne année 2016.

Ne pas jeter sur la voie publique.
Maquette: la section locale de la CGT FIP de la DIRCOFI IDF



CGT Finances Publiques
DIRCOFI - Ile-de-France

"Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà perdu!" Bertolt Brecht

AGENTS VÉRIFICATEURS, APPRENEZ À FAIRE DES COURBETTES!

Le 19 octobre 2015, la direction de la DIRCOFI Île-de-France publiait une note ayant pour objet de présenter la mise en œuvre du plan d'acceptation des contrôles aux entreprises. Mais alors pourquoi ce plan et surtout qui en est à l'origine?

Y-aurait-il une quantité si importante de refus des contrôles fiscaux parmi ces sociétés les plus aisées pour que l'administration se sente obligée de mieux faire passer la «pilule»? Ou ne serait-ce qu'un énième desiderata provenant du MEDEF et consorts?

Rassurez-vous, ce plan ne s'adresse pas à toutes les entreprises. Pour les plus petites, c'est-à-dire celles qui ne relèvent ni du cœur de portefeuille du département, ni de l'ouverture du portefeuille DV-NI, c'est «Circulez, vous n'aviez qu'à être plus riches». La courtoisie selon la mère DGFIP n'est réservée qu'aux plus «grandes entreprises». Pour les autres, allez chercher l'égalité ailleurs!

Concrètement comment cela va se passer?

On nous demande de procéder à une prise de contact téléphonique avant même l'envoi de l'avis de vérification. Après tout pourquoi pas, mais alors, comment nous assurer de l'identité de notre interlocuteur quand déjà de visu nous n'en avons ni la possibilité, ni le droit?

Par ailleurs, il est dit que cet entretien téléphonique doit permettre d'indiquer les documents attendus tels que les actes juridiques obligatoires (lesquels?) et les FEC.

S'agissant du premier point, cela signifie-t-il que la première intervention n'est plus seulement une «seconde» prise de contact, mais bien une intervention de travail et que par conséquent, il s'agit de rester la journée dans la société? Si c'est le côté intrusif du contrôle qui passait mal, ça ne devrait pas s'arranger!

Enfin, si le fait d'appeler l'entreprise avant l'envoi de la 3927 ne contribue pas à vicier la procédure, la direction francilienne devra s'attacher à faire retirer la ou les notes de service adressées aux agents et qui s'appuyaient essentiellement sur ce point là (oui, il y en a !)

Également, on nous demande de faire la promotion d'Escale. Dans ce cas-là, il faut nous demander d'assurer le service après vente et nous

donner les «éléments de langage» (attention running-gag) afin que l'on puisse rappeler à nos interlocuteurs (de grandes entreprises, rappelons-le) qu'ils doivent utiliser au maximum Internet Explorer 8 sinon ça ne marche pô, soit un navigateur sorti en mars 2009 et remplacé en 2011.

Devinez qui passe pour le représentant d'une administration has-been?



Qualité quand tu nous tiens...

Les inspecteurs-trices en charge du contrôle sont des personnes dotées d'une force de travail et d'une analyse telles qu'on leur demande de répondre seul-es dans les 30 jours aux observations de l'entreprise, quand bien même cette dernière avec son armada de conseils, de comptables et autres défiscaliseurs en puissance, aurait eu 60 jours pour nous formuler ses remarques, dont la longueur des réponses dépasse souvent l'entendement. À part vouloir absolument générer encore plus de stress chez le vérificateur, pourquoi vouloir se substituer au législateur et faire plus que ce qu'il a prévu?

Que dire du questionnaire type?

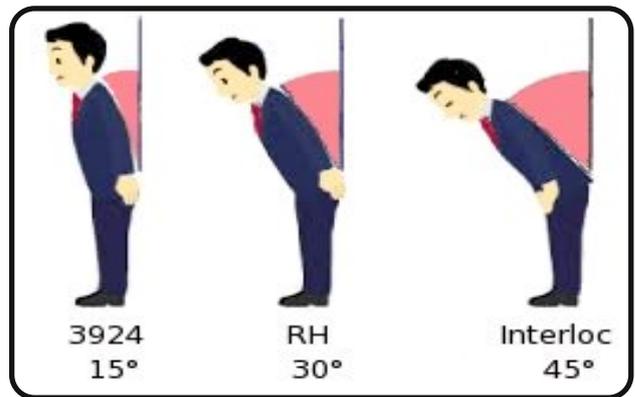
Pas grand-chose à part «Merci», les agents n'y avaient pas pensé. Pour celles et ceux qui pratiquent déjà et qui ont l'impertinence d'adapter leur «interrogatoire» en fonction du CSP d'appropriation qu'ils auront fait avant de se rendre sur place, doivent-ils s'attendre à être grondés?

S'il paraît évident d'évoquer les rappels pendant le contrôle et non pas à la toute fin, concernant les pénalités, c'est tout de suite plus délicat. On pourrait imaginer une conversation comme «Alors sur ce point, je vais vous appliquer les manquements délibérés» «Ouf, j'ai eu peur que vous ne me mettiez la mauvaise foi!» mais malheureusement, cette naïveté ne se trouve pas forcément dans les sociétés que l'on vérifie et si le message passe mal, on vous conseille de refuser tout repas avec la société, on ne sait jamais.

Il faudra aussi formaliser les points d'étapes par mail si le dirigeant n'est pas là, c'est ce qu'on appelle le débat oral ET écrit ET contradictoire!

Nous pourrions évoquer l'ensemble des points, mais cette mise en œuvre du plan pour l'acceptation des contrôles est désolante, si beaucoup de recommandations n'en sont pas en réalité, car déjà mises en place et surtout relèvent du bon sens, d'autres sont démagogiques et ne visent qu'à servir la soupe à Gattaz and Co.

À vouloir répondre trop rapidement aux désirs du MEDEF, l'administration acquiesce l'idée, déjà largement véhiculée, que le contrôle fiscal est une «chose» si horrible qu'elle se sent obligée de le présenter sur un plateau d'argent. Par là même, elle néglige le travail, l'expérience et le sens du service public de ses agents en les poussant sans cesse vers plus de stress.



Encore une fois, Bercy traite les symptômes d'une fiscalité de plus en plus mal vécue, mais ignore la cause de ceux-ci, comme l'absolue nécessité d'une réforme fiscale plus juste, moins complexe, plus stable...

Comme quoi, le bonheur est dans l'entreprise, la vie et l'avis des agents passeront après.

Et quand y'en a plus, y'en a encore !

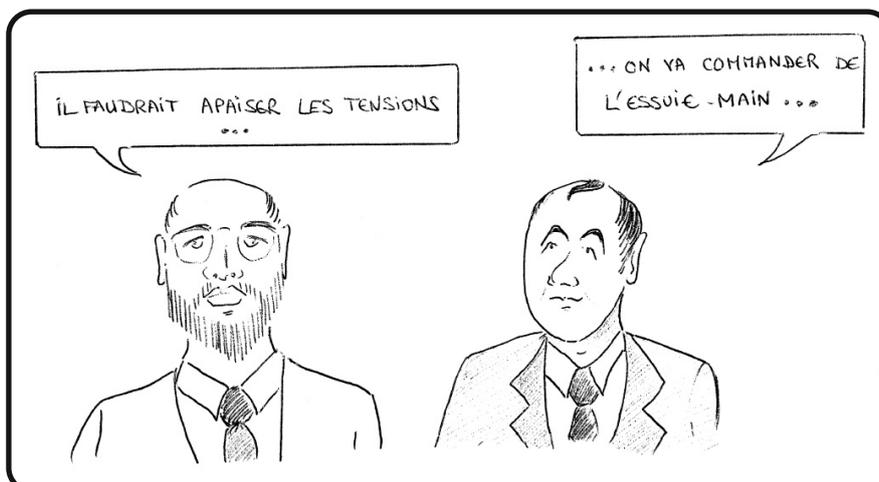
Que dire de l'enquête de l'IGF sur le contrôle fiscal des entreprises, ou plutôt sur l'évaluation par les entreprises du travail des vérificateurs?

L'IGF veut savoir si l'on n'a pas trop importuné les entreprises lors du contrôle, si on a été assez compétents, courtois, gentils et beaux...

Et oui, une grande enquête a été lancée auprès des malheureuses victimes du contrôle fiscal afin de savoir si elles n'ont pas trop mal vécu ce douloureux moment...

Etrangement, cette enquête n'est plus disponible sur le site de l'IGF, mais vous pouvez en retrouver les copies-écrans sur notre site internet.

La prochaine étape sera peut-être une rémunération variable en fonction du taux de satisfaction du client -euh pardon- contribuable ?



SOLDES SUR LA PROGRAMMATION !

La programmation est depuis quelques années un enjeu important où chacun essaie de mettre sa touche personnelle sans jamais réussir à résoudre les difficultés de programmation des brigades.

Elle est la première étape du contrôle fiscal externe, c'est elle qui doit donner les pistes au vérificateur qu'il devra investiguer lors de ses interventions sur place.

Au cours des dernières années, les services de programmation à la DIRCOFI IDF ont subi de nombreux bouleversements. En moins de 10 ans, nous sommes passés d'une BRAT, service de recherches chargé d'assurer une programmation de qualité, à une BEP, service en charge d'une programmation quantitative et de un contrôleur par brigade proche des vérificateurs à des pôles de contrôleurs par département éloignés de ceux-ci.

Toutes ces transformations ont été faites en oubliant que la meilleure programmation repose sur les renseignements internes fournis par les vérificateurs eux-mêmes et par les autres services de la DGFIP.

Depuis la fusion de la DIRCOFI IDF, une nouvelle organisation de la programmation a été mise en place.

Voici les niveaux de programmation qui ont été créés:

- une structure de programmation au sein de la direction;
- un pôle de contrôleurs par département;
- un cœur de portefeuille établi par département;
- une Brigade de programmation (BEP).

Les contrôleurs de programmation, une espèce menacée...

Si l'idée initiale de créer une structure de programmation au sein de la direction était bonne, le résultat est loin de ce que nous espérions. Nous pensions que l'importance de la programmation était enfin prise en compte.

Nous attendions un travail de suivi, des fiches et des méthodes de CSP pour les débutants, un renfort technique et des listes pertinentes. Or, cette nouvelle organisation n'apporte rien sauf à créer un intermédiaire supplémentaire.

Les contrôleurs ont perdu toute autonomie dans la programmation pour les départements. Leur expérience n'est plus prise en compte alors qu'ils étaient le relais des vérificateurs. Bien au contraire, ils ne sont considérés que comme des exécutants à qui l'on demande de valider des points issus d'une application de requêtage. Le rôle donné aux contrôleurs semble être cantonné à l'exploitation de listes pour lesquels ils doivent se justifier même quand ils ne retiennent pas la fiche et à la rédaction de 2120 en urgence.

Vérificateurs: Hauts les coeurs (de portefeuille)!

Le lancement de vérifications sur le cœur de portefeuille, sans fiches 3909 préalables, est la nouvelle idée censée faire des miracles...

Les vérificateurs ont commencé à travailler sur des listes établies en urgence à partir de septembre 2015, après une pré-sélection effectuée par les chefs de brigade. Au départ, un simple CSP d'appropriation était préconisé mais par la suite la direction a demandé aux vérificateurs d'effectuer un CSP approfondi validé par le chef de brigade.

Concrètement, on est donc passé de l'idée de lancer de façon quasi aléatoire des vérifications sur le haut de portefeuille à celle de demander aux vérificateurs de faire eux-mêmes des fiches de programmation.

La direction demande ainsi aux vérificateurs de faire pour une partie de leur programme le travail de la BEP et des pôles de contrôleurs.

Encore une fois, on retrouve une certaine conception du travail par la direction à la DGFIP, à savoir:

- la compétence de ceux qui font la programmation n'est pas reconnue, puisque les vérificateurs peuvent effectuer leur travail à leur place;

- on peut ajouter du travail supplémentaire aux vérificateurs et aux chefs de brigade, sans que cela ne leur pose de problème, à croire que leur mission initiale ne les occupe qu'à temps partiel!

Et c'est reparti sur la même base en 2016, sans qu'aucune analyse des listes établies en 2015 n'ait été effectuée...

De toute façon, on sait déjà tous que si les résultats ne sont pas au rendez-vous, ce sont les chefs de brigade et les vérificateurs qui seront mis en cause, non?

A la BEP: Quantité ou qualité?

Les travaux de la BEP sont principalement orientés vers la programmation du contrôle fiscal externe pour les brigades de la DIRCOFI IDF.

La quantité demandée par la direction (800 fiches/an) ne permet pas à la BEP de réaliser

sa mission de production de fiches de qualité et de démonter les schémas de fraude.

Même si l'objectif n'est pas clairement annoncé, la direction privilégie la quantité à la qualité, c'est bon pour les stats !

Quel est l'avenir de la programmation à la DIRCOFI IDF?

Les partenariats signés avec les directions d'Île-de-France, la banalisation des listes cœur de portefeuilles et le pilotage des BCR par la DIRCOFI vont encore chambouler cette mission.

Mais là encore, nous naviguons à vue y compris pour les agents des services concernés à qui aucune information sur le futur de la programmation à la DIRCOFI n'a été donnée.

Aucun des acteurs (pôles contrôleurs, BEP, vérificateurs) n'a été consulté afin de réfléchir à l'avenir de la programmation à la DIRCOFI IDF.

Est-ce que la suppression des pôles de contrôleurs à la DIRCOFI n'est qu'une idée alarmiste envisagée par la CGT finances Publiques ou une réalité à court terme?

*Notre contribution au concours des relais
(Désolé pour le retard...)*



LIVRE-À-LIRE

TENTATIVE D'EVASION (FISCALE)

«LES PARADIS FISCAUX, CRÉATION DE LA CLASSE DOMINANTE»

TENTATIVE D'EVASION (FISCALE), le nouveau livre des sociologues Monique PINCON-CHARLOT et Michel PINCON, sorti en librairie le 10/09/2015, s'attaque à l'énorme scandale de l'évasion fiscale afin de dénoncer le pouvoir symbolique lié à l'opacité de la spéculation financière, à la cupidité et au cynisme des plus riches mobilisés pour accumuler toujours plus d'argent.

Les sociologues se sont plongés dans le monde de l'évasion fiscale et démontrent à quel point la fraude fiscale est devenue une pratique systémique de la classe dominante qui ne veut plus contribuer à une quelconque solidarité avec les peuples. Les paradis fiscaux sont une création de cette classe dominante. Au-delà de l'aspect technique de la fraude fiscale, il y a un processus de déshumanisation et d'exclusion des peuples.

Comment planquer son argent?

Inspirés par les récents exemples de Jérôme CAHUZAC et de Liliane BETTENCOURT, les deux sociologues ont mené leur enquête en Suisse, où ils observent le petit monde doré des exilés fiscaux. De banques en trusts, ils expliquent comment les milliards fugitifs s'abritent derrière un maquis touffu de montages financiers. Ils sont allés au Luxembourg, en passant par les paradis fiscaux.

Mais si la grande évasion fiscale finit sa course sous les palmiers ou au pied des grands sommets enneigés, elle s'organise en réalité beaucoup plus près de chez nous, où l'on découvre, les petits arrangements entre amis qui se trament sous la houlette de Bercy...

«**Les gros poissons, c'est le ministre du budget qui s'en occupe**, ce sont des gens qu'il connaît, qui sont de son milieu: des grands patrons, des héritiers...Il discute alors avec eux en tête à tête de ce qui peut être fait pour arranger la situation. Cela se passe entre les murs de Bercy. Il y a donc deux poids et deux mesures. Des petits fraudeurs qui se débattent devant le tribunal et les gros détournements de fonds (qui ont un compte en Suisse, des sociétés fictives et des fondations bidons) qui ne sont pas inquiétés.»

L'Union Européenne ne combat pas la fraude fiscale, tout est adopté à la majorité consensuelle, sauf en matière de fiscalité où il faut l'unanimité. Le Luxembourg, qui est le seul pays à avoir eu trois présidents de la Commission Européenne, s'oppose grâce à son droit de veto à toute avancée fiscale. Le Luxembourg où l'on paie très peu d'impôt: multinationales protégées par le «rulling», système bancaire verrouillé, zone franche pour le marché de l'art...continue donc à attirer de nombreuses multinationales sur son territoire. Le lanceur d'alerte Antoine DELTOUR sur les rescrits fiscaux au Luxembourg (AMAZON, IKEA, APPLE...) se voit seul poursuivi (affaire Luxleaks) à leur place.

Les fondations, omniprésentes, permettent aussi à la bourgeoisie de frauder le fisc, tout en soignant son image. Elles participent à la légitimation des grandes fortunes.

Il manque 1 000 Milliards à l'Europe chaque année et 60 à 80 Milliards pour la France par an...

«Bercy se donne-t-il les moyens de lutter contre la fraude fiscale? Diminution des personnels et baisse des budgets – un inspecteur explique page 79: aujourd'hui, les vérificateurs sont soumis à des délais précis qu'on ne peut pas dépasser. Je vous donne un exemple: je découvre une fraude à la TVA lors d'un contrôle d'une entreprise qui va donner lieu à un redressement fiscal de 5 000 €. Puis, juste à la fin du troisième mois passé dans ce contrôle, j'ai de fortes présomptions d'une fraude assez importante liée au prix de transfert qui pourrait faire rentrer 300 000 € dans les caisses de l'Etat. Ayant besoin de temps pour apporter les preuves, mon chef de service va s'y opposer car cela bouleverserait ses statistiques de délai, comme si cela pouvait être un indicateur de réussite contre la fraude fiscale!»

Tentative d'évasion (fiscale)
"Les paradis fiscaux, création de la classe dominante"
de Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon
Edition Zones, 2015.



LAURA PFEIFFER, CONDAMNÉE POUR AVOIR FAIT SON DEVOIR!

C'est l'histoire d'une inspectrice, Laura, qui dans une entreprise de renommée mondiale, constate des infractions et les notifie.

Mais cette inspectrice a un gros défaut, celui d'avoir un directeur un peu trop copain avec le PDG de ladite société, lui-même apparemment assez proche du procureur de la République.

Afin de se prémunir de notifications sévères, la société a demandé par mail au directeur de la fonctionnaire de bien vouloir la «museler». Ce dernier a répondu favorablement et en retour, s'est vu obtenir un stage pour quelqu'un de sa parenté.

L'histoire serait passée inaperçue si un informaticien du groupe n'avait pas trouvé dans une photocopieuse des documents visant à le faire craquer en vue de le licencier. Pour se défendre il cherche d'autres infos et tombe sur les échanges de mails évoqués plus haut. Le salarié les communique à Laura mais malheureusement, ils sont également publiés sur Internet. Une plainte est alors déposée à l'encontre de Laura et du salarié «pour violation du secret professionnel et recel de courriels». Le procureur décide d'ouvrir une information judiciaire en déclarant que c'est l'occasion «de faire le ménage dans cette administration»; occasion trop belle pour l'entreprise, c'est à se demander, qui a diffusé ces documents sur la toile?!



Cette histoire est celle vécue par Laura Pfeiffer, inspectrice du travail, affectée en Haute-Savoie et qui contrôlait TEFAL. Malgré le soutien du Conseil national de l'inspection du travail et une déclaration de son directeur général, Yves STRUILLON, Laura a comparu le 16 octobre devant le tribunal correctionnel d'Annecy.

Le procureur a requis contre elle 5 000 € d'amende et l'inscription au casier judiciaire risquant de lui faire perdre son poste.

Aujourd'hui, les inspecteurs du travail sont «protégés» par l'article 4 de la convention 81 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) leur assurant une stabilité et les rendant indépendants de tout changement de gouvernement et de toute influence extérieure.

Peut-on avoir de telles craintes à la DGFIP?

Oui. Pour rappel, notre camarade Rémy Garnier, dans l'affaire de la coopérative France Prune, puis dans celle de Cahuzac, a été sanctionné à maintes reprises par sa hiérarchie pour avoir trop bien fait son travail. L'ENSEMBLE des sanctions (12) a été annulée en justice, mais malgré cela, notre collègue de la DIRCOFI Sud-Ouest, aujourd'hui retraité, n'a toujours pas été rétabli dans ses droits par notre administration.

Alors doit-on faire confiance à notre administration?

Clairement non. Pour preuve, cet été, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a audité les «conformes» dans toutes les DIRCOFI préférant ainsi rechercher les causes des résultats, qu'elle juge insatisfaisants, dans le manque d'investissement des agents. Pour nous, les raisons sont, les pertes d'infos remontants du terrain, conséquence des milliers de suppressions d'emplois, une programmation de plus en plus faite à partir de listes et de critères bien connus des conseillers fiscalistes, une formation initiale de plus en plus sommaire...

Quand on veut se débarrasser de son chien on dit qu'il a la rage, il en est de même à la DGFIP, dans les DRFIP et les directions spécialisées, où l'on préfère dire que le problème réside dans les agents plutôt que de remettre en question des gouvernances de plus en plus hasardeuses.

On souhaite à Laura Pfeiffer tout le courage et toute la détermination qu'a eu Remy, car le 4 décembre dernier, elle a été condamnée à 3 500 € d'amende avec sursis, 2 500 € au titre de frais de justice, et 1€ symbolique à chacune des cinq parties civiles au procès (la société Tefal et quatre personnes physiques).

SOUTIEN JURIDIQUE AUX AGENTS

Dans le cadre de ses relations avec ses agents, l'administration est amenée à prendre des décisions individuelles à l'encontre de certains d'entre eux, soit d'autorité, soit à la suite d'une demande formulée par ceux-ci.

Ces décisions administratives individuelles peuvent faire grief aux agents, c'est-à-dire porter préjudice aux droits qu'ils tiennent de leur statut ou aux droits qu'ils pourraient exercer.

Dans cette hypothèse, plusieurs voies de recours existent qui permettent aux agents de contester la décision litigieuse:

- dans le cadre administratif, il s'agit des recours gracieux et hiérarchiques, qui consistent respectivement à contester la recevabilité ou le bien-fondé de la décision auprès de l'autorité qui l'a prise ou devant le ministre;
- sur le plan juridictionnel, différentes procédures de référé peuvent être mises en œuvre en cas d'urgence (référé-suspension et référé-liberté pour l'essentiel) et/ou des recours au fond (recours pour excès de pouvoir visant à obtenir l'annulation de la décision litigieuse et/ou recours de plein contentieux à visée indemnitaire pour obtenir réparation d'un préjudice subi) devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Si vous rencontrez des difficultés d'ordre juridique ou que vous souhaitez contester une décision qui vous a été notifiée par l'administration, vous pouvez vous adresser à la section locale de la CGT Finances publiques de la DIRCOFI IDF.

FIDELE PARMIS LES FIDELES

Comme un cadeau pour ses 65 ans, Jean-Pierre a tiré sa révérence sans irrévérence au monde du contrôle fiscal, bien au contraire, il a même assisté ce 19 décembre à son ultime réunion de brigade.

C'est en FE vérif «BDV» de Bobigny qu'il a débuté en 1978, pour arriver en 1983 à la 3^{ème} DVRIF. Depuis cette date, et même si la 3^{ème} DVRIF est devenue successivement DVERIF EST, puis DIRCOFI Île-de-France Est pour finir DIRCOFI Île-de-France, Jean-Pierre est toujours resté fidèle à cette direction.

Il est la preuve que le contrôle fiscal est acceptable, car malgré les nombreux rappels qu'il a pu effectuer, souvent très importants, jamais au cours de sa carrière il n'a eu de conflits avec les sociétés.

Jean-Pierre est aussi un militant CGT engagé de très longue date prouvant ainsi que le militantisme n'est pas incompatible avec la vérif'. N'ayant pu s'empêcher de faire grève pendant le stage de présélection des professeurs de l'ENI, la DGI à l'époque l'a bien empêché de devenir professeur, qu'importe, les convictions avant tout.

Aujourd'hui, on perd un collègue actif mais tant qu'il restera en Île-de-France, on espère bien le voir à nos AG et pourquoi pas au comité de rédaction du journal «Dans la mêlée».



Bonne retraite Jean-Pierre!